

**GARANTIE PROLONGÉE
SUR L'ÉQUIPEMENT DE
CONSTRUCTION ET DE
FORESTERIE**



JOHN DEERE

Bâtir la tranquillité d'esprit

La garantie standard prévoit que nous réparerons ou remplacerons les pièces de l'équipement de construction et de foresterie John Deere qui présentent un défaut de matériau ou de fabrication pendant les 12 premiers mois suivant la livraison.*

De nos jours, de nombreux propriétaires de machines estiment toutefois avoir besoin d'une protection supplémentaire. Les garanties prolongées sont un excellent moyen de protéger vos liquidités tout en réduisant au minimum les risques liés à vos activités. Que vous soyez entrepreneur ou abatteur, vous pouvez compter sur nous.

** Consultez votre concessionnaire local ou la garantie standard pour connaître toutes les conditions générales.*



John Deere offre également la garantie exclusive StructurAll™ qui va au-delà des garanties standard sur les équipements de construction non compacts (CCE). La garantie StructurAll offre trois ans ou 10 000 heures (selon la première éventualité) de couverture « sans crainte » sur les principales structures de la machine installées en usine, y compris les flèches, les joints d'articulation et les châssis principaux.*



** Consultez votre concessionnaire local ou la garantie standard pour connaître toutes les conditions générales.*

La garantie prolongée est un programme de garantie supplémentaire appuyé par le fabricant qui est un choix sensé pour vos affaires :

- Elle est soutenue par la division Construction et Foresterie de John Deere et honorée par tous ses concessionnaires.
- Les machines couvertes par une garantie prolongée peuvent être amenées chez tout concessionnaire de la division Construction et Foresterie de John Deere pour obtenir un service sous la garantie.
- Il n'y a pas de franchise applicable pendant la garantie standard. Une franchise modique de 200 \$ s'applique pour les réparations hydrauliques et non liées au groupe motopropulseur en vertu de la garantie prolongée complète.
- La garantie standard ou prolongée peut être transférée lorsque vous vendez ou échangez votre machine.[†]
- Un financement est offert par l'entremise des programmes de John Deere Finance.

† Certaines restrictions s'appliquent.

Pourquoi vaut-il la peine de prolonger votre couverture?

Les garanties prolongées offrent une protection supplémentaire qui vous protège contre les risques et le stress. Elles constituent un outil de gestion précieux puisqu'elles vous permettent de profiter de coûts fixes pour les réparations des machines couvertes et admissibles sur une période de temps donnée.

Équipement d'occasion certifié

Vous pouvez acheter une garantie uniquement sur le groupe motopropulseur d'occasion certifié pour les machines admissibles auprès des concessionnaires participants. Voici quelques renseignements détaillés :

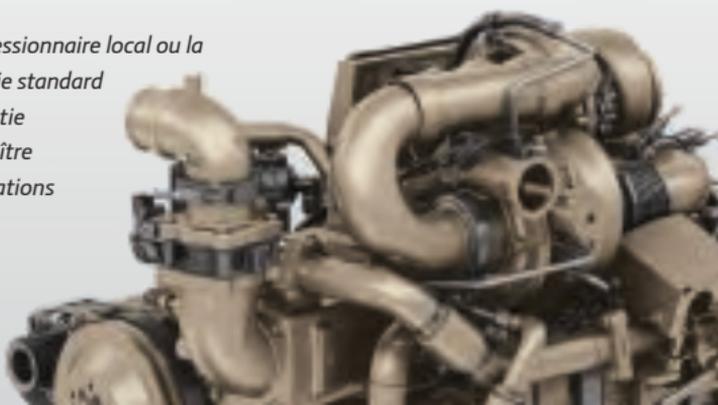
- Nécessite une évaluation complète de la machine.
- Pour les équipements de construction de moins de cinq ans ayant moins de 5 000 heures de fonctionnement.
- Pour les débardeuses de moins de cinq ans ayant moins de 5 000 heures de fonctionnement, et pour les abatteuses-façonneuses et les abatteuses-groupeuses chenillées, les abatteuses-façonneuses à roues et les équipements forestiers de moins de cinq ans ayant moins de 10 000 heures de fonctionnement.
- Pour les CCE de moins de trois ans ayant moins de 3 000 heures de fonctionnement.
- Couverture de 6 ou 12 mois offerte avec un nombre illimité d'heures-machine.*

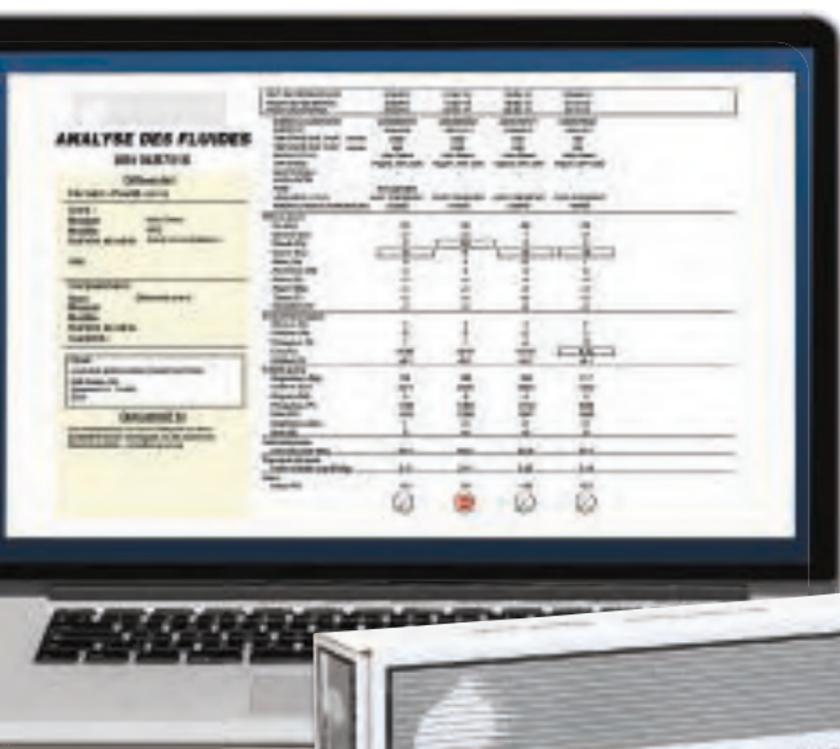
** Une protection supplémentaire peut être offerte; vérifiez auprès de votre concessionnaire participant.*

Responsabilité du propriétaire

Tout ce que vous avez à faire est d'effectuer l'entretien planifié indiqué dans le livret d'entretien et le contrat de la garantie sprolongée et de conserver des dossiers d'entretien précis!

† Consultez votre concessionnaire local ou la déclaration de garantie standard et le contrat de garantie prolongée pour connaître les conditions et limitations supplémentaires.





Intégrer l'analyse des fluides à votre programme d'entretien

L'analyse des fluides vous permet d'être au courant de l'état de tous les principaux composants de votre machine et vous aide à prendre des décisions éclairées sur l'entretien de votre machine avant et après l'expiration de votre garantie standard et de votre garantie prolongée.

L'analyse des fluides peut être exigée par John Deere sur les machines de construction et de foresterie visées par des contrats de garantie prolongée ou d'extensions de garantie.

Communiquez avec votre concessionnaire pour plus de renseignements.



Couverture étendue pour les nouveaux équipements

Les offres d'assistance peuvent aller des avis d'entretien préventif aux contrats de réparation et d'entretien complets, en passant par les contrats de réparation et d'entretien, selon ce qui répond le mieux à vos besoins. Vous voulez une couverture complète sur la machine, ou seulement sur le moteur? Avez-vous besoin de 3 000 heures de couverture, ou 5 000 heures conviendraient-elles mieux au travail que vous effectuez?

Voici les éléments qui ne sont pas couverts par la garantie prolongée :

- Les outils de travail du sol tels que les bords tranchants et les dents de godet.
- Les tuyaux, les circuits et les raccords du système hydraulique.
- Les éléments d'entretien et les consommables tels que l'huile, les filtres, le fluide d'échappement diesel (DEF) et le carburant.
- Les vérifications et les réglages de la pression hydraulique.
- Les accessoires du marché secondaire tels que les balais, les perceuses, les marteaux, les scies, les ébrancheuses, les abatteuses-groupeuses, etc.
- Les pièces d'usure.
- Les articles divers*.
- Les dommages collatéraux.
- Les dommages causés à la machine par une utilisation abusive ou une mauvaise utilisation.
- Les frais de transport, le temps de déplacement, le kilométrage, les heures supplémentaires ou les primes de soir.

** Les batteries, les pneus et les radios sont fournis avec une garantie directe du fournisseur qui couvre les défaillances dues à un défaut de matériau et de fabrication.*



Choisissez parmi les quatre options suivantes celle qui répond le mieux à vos besoins :

1) moteur seulement; 2) groupe motopropulseur et systèmes hydrauliques; 3) groupe motopropulseur; 4) couverture complète ou combinaison de la couverture complète et d'une option de groupe motopropulseur. La couverture prend fin à la date d'expiration ou une fois le nombre d'heures atteint.

- Complète
- Groupe motopropulseur et systèmes hydrauliques
- Groupe motopropulseur
- Moteur seulement

MOTEUR ET ACCESSOIRES[†]

Moteur et tous ses composants	■ ■ ■ ■
Bloc moteur	■ ■ ■ ■
Culasse	■ ■ ■ ■
Couvercle des culbuteurs	■ ■ ■ ■
Système d'huile	■ ■ ■ ■
Refroidisseur d'huile	■ ■ ■ ■
Conduites d'huile	■ ■ ■ ■
Support de filtre à huile moteur	■ ■ ■ ■
Radiateur et tuyaux	■ ■ ■
Tuyauterie des liquides de refroidissement	■ ■ ■ ■
Pompe à eau	■ ■ ■ ■
Thermostats	■ ■ ■ ■
Système de refroidissement par air de suralimentation et tuyaux	■ ■ ■
Collecteurs	■ ■ ■ ■
Système de post-traitement des gaz d'échappement	■ ■ ■ ■
Pompes d'injection de carburant	■ ■ ■ ■
Injecteurs de carburant	■ ■ ■ ■
Pompe de levage/transfert	■ ■ ■ ■
Faisceaux et interrupteurs de câblage	■ ■ ■
Jauges/solénoïdes/capteurs	■ ■ ■ ■
Carter de volant	■ ■ ■ ■
Volant et couronne	■ ■ ■ ■
Turbocompresseurs	■ ■ ■ ■
Démarrateur	■ ■ ■
Alternateurs	■
Contrôleur du moteur (ECU)	■ ■ ■ ■
Commande du régime du moteur	■ ■ ■
Conduites de carburant	■ ■ ■
Réservoir de carburant et pièces connexes	■
Couvercle et pignon de commande de la distribution et des accessoires	■ ■ ■ ■
Amortisseur avant	■ ■ ■ ■
Poulies	■ ■ ■ ■
Entraînement du ventilateur (direct)	■ ■ ■ ■

[†] Et les joints connexes.

TRANSMISSION

Transmission et ses composants	■ ■ ■
Commandes hydrauliques	■ ■ ■
Refroidisseur d'huile	■ ■ ■
Conduites d'huile	■ ■ ■
Réservoir d'huile hydrostatique ou hydrostatique et hydraulique combinés	■ ■ ■
Convertisseur de couple	■ ■ ■
Retardateur de transmission	■ ■ ■
Arbres d'entraînement et joints universels	■ ■ ■
Boîtier d'entraînement/d'engrenage de transfert	■ ■ ■
Composants du système hydrostatique	■ ■ ■
Soupapes de commande du système électronique ou hydraulique	■ ■ ■
Faisceaux et interrupteurs de câblage	■ ■ ■
Jauges/solénoïdes/capteurs	■ ■ ■
Contrôleur de la transmission (TCU)	■ ■ ■
Collecteur rotatif	■ ■ ■
Moteurs rotatifs et frein de rotation	■ ■ ■
Accumulateurs et soupapes de sûreté connexes	■ ■ ■
Soupapes de blocage du différentiel hydraulique et pièces connexes	■ ■ ■

TRANSMISSION / ESSIEU MOTEUR

Essieux et tous ses composants	■ ■ ■
Joints d'essieu	■ ■ ■
Roues et fixations	■ ■ ■
Blocs d'entraînement d'essieu	■ ■ ■
Arbres d'entraînement et joints universels	■ ■ ■
Pompes à huile	■ ■ ■
Conduites d'huile externes	■ ■ ■
Refroidisseurs d'essieu et de bloc d'entraînement d'essieu	■ ■ ■
Jauges/solénoïdes/capteurs	■ ■ ■



■ Complète

■ Groupe motopropulseur

■ Groupe motopropulseur et systèmes hydrauliques

■ Moteur seulement

SUSPENSION

Système de bogie	■ ■ ■
Arbre pivot et axe de traverse	■
Support d'axe de traverse	■
Composants hydrauliques du système de suspension	■ ■ ■
Commandes	■ ■ ■
Soupapes de commande	■ ■ ■
Cylindres	■ ■
Jambes de force	■ ■
Tringleries de suspension	■ ■ ■

COMPOSANTS HYBRIDES ÉLECTRIQUES

Résistances de freinage	■ ■ ■
Câbles de résistance de freinage	■ ■ ■
Moteurs	■ ■ ■
Câbles de moteur	■ ■ ■
Génératrices	■ ■ ■
Câbles de génératrice	■ ■ ■
Inverseurs électroniques de puissance	■ ■ ■
Capteurs – systèmes rotatifs	■ ■ ■

TRAIN DE ROULEMENT

Longeron de galet de chenille	■
Tendeur de chenilles	■
Ressort amortisseur	■
Composants du train de roulement – les pièces d'usure du train de roulement ne sont pas comprises dans la couverture, à l'exception de contrats spéciaux.	■

SYSTÈMES ÉLECTRIQUE ET INTÉRIEUR

Jauges/indicateurs/affichage	■
Faisceaux et interrupteurs de câblage – si non compris ailleurs	■ ■ ■
Alternateurs	■
Relais/disjoncteurs	■ ■ ■
Panneau de fusibles/disjoncteurs	■ ■ ■
Chauffage et climatisation	■
Jauges/solénoïdes/capteurs	■
Moteurs d'essuie-glace	■

- Complète
- Groupe motopropulseur

- Groupe motopropulseur et systèmes hydrauliques
- Moteur seulement

SYSTÈME DE FREINAGE

Soupapes et tringleries de commande	■ ■ ■
Conduites de freins	■ ■ ■
Accumulateurs	■ ■ ■
Frein de stationnement	■ ■ ■
Éléments actifs du frein de stationnement	■ ■
Éléments actifs du frein de stationnement humide	■ ■ ■
Éléments actifs du frein de service	■ ■ ■

CADRES ET TRINGLERIES

Cadres	■
Carosserie	■
Bras	■
Joint d'articulation ou d'oscillation (y compris les axes et les bagues)	■
Flèche	■
Tringleries du godet	■
Boîtier de l'entraînement rotatif	■
Pelle butte	■
Flèche et arche de la pince	■
Bras de levage du versoir	■
Cercle de rotation sur niveleuse automotrice	■
Structure de protection contre le renversement (cadre ROPS)	■
Tringleries de scarificateur et de défonceuse	■
Stabilisateurs	■

DIRECTION

Pompe de direction	■ ■
Soupape de direction	■ ■
Tringleries	■ ■ ■
Biellettes de direction	■ ■ ■
Soupape de priorité	■ ■
Vérins et bagues de direction	■ ■
Direction secondaire et ses composants	■
Faisceaux et interrupteurs de câblage	■ ■
Jauges/solénoïdes/capteurs	■ ■ ■

SYSTÈME HYDRAULIQUE

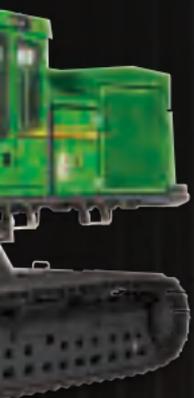
Conduites hydrauliques	■ ■
Cylindres et ses composants	■ ■
Soupapes et commandes	■ ■
Pompes/moteurs	■ ■
Pompes et moteurs hydrauliques – fonction de propulsion d'excavatrice	■ ■ ■
Commandes pilotes	■ ■
Accumulateurs et soupapes de sûreté connexes	■ ■
Refroidisseurs d'huile	■ ■
Réservoir d'huile	■ ■
Jauges/solénoïdes/capteurs	■ ■



Les secteurs de la construction et de la foresterie ont déjà leur lot de stress quotidien, avant même de penser aux dépenses imprévisibles liées aux réparations des machines. Jetez donc un œil à notre garantie prolongée : vous la méritez bien, et votre budget aussi.

La garantie prolongée est une garantie appuyée par l'usine, suffisamment flexible pour répondre aux besoins de toute entreprise et de tout organisme gouvernemental. Téléphonnez à votre concessionnaire d'équipement de Construction et de Foresterie John Deere dès maintenant pour en savoir plus.

Cette brochure ne comprend pas tous les détails importants de la garantie prolongée. Pour connaître tous les détails, procurez-vous une copie du contrat de garantie prolongée.



La présente documentation a été préparée pour une diffusion mondiale. Bien que les renseignements, les images et les descriptions fournis soient d'ordre général, certains textes et illustrations peuvent contenir des options (finances, crédits, assurances ou produits) ou des accessoires qui ne sont PAS OFFERTS dans toutes les régions. VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE LOCAL POUR EN SAVOIR PLUS. John Deere se réserve le droit de modifier sans préavis les spécifications et les conceptions des produits décrits dans la présente documentation.



JohnDeere.com